



Le service du Prêt entre Bibliothèques (PEB) permet de faire venir des livres, des thèses et des copies d'articles de périodiques conservés dans d'autres bibliothèques, françaises ou étrangères.

Prêt Entre Bibliothèques

ubxm.fr/peb

CONDITIONS D'UTILISATION

L'utilisation du service PEB de l'Université Bordeaux Montaigne est accessible aux :

- étudiant·e·s de Bordeaux Montaigne (carte Aquipass)
- personnels de l'université (carte de bibliothèque délivrée dans le hall de la BU Lettres et Sciences humaines)
- autres usager·e·s : carte de bibliothèque obligatoire (délivrée dans le hall de la BU Lettres et Sciences humaines)

Les demandes de PEB admises concernent la fourniture de documents, **à l'exclusion** des fonds documentaires des bibliothèques :

- de l'Université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, Sciences Po Bordeaux, Bordeaux Science Agro et Bordeaux INP
- des établissements documentaires de la métropole bordelaise ouverts au public (notamment les bibliothèques municipales)

Les usager·e·s souhaitant consulter un document des bibliothèques citées sont invités à s'y rendre directement.

L'utilisateur emprunteur·se est responsable des documents empruntés (en cas de perte, de vol ou de dégradation, un forfait remboursement lui sera demandé).

CONDITIONS DE PRÊT

Demandes limitées à 2 par demandeuse ou demandeur et par semaine.

Un même document ne peut être demandé qu'une seule fois par année universitaire.

Délai d'attente

- demande faite en France : 7 à 10 jours
- demande faite à l'étranger : délai plus long (15 jours à 3 semaines)

Durée du prêt

La bibliothèque « prêteuse » fixe la durée et les modalités de prêt. La durée de prêt varie selon les bibliothèques : 15 jours à 3 semaines (durée à partir du jour où le document est réceptionné par notre bibliothèque).

ATTENTION : la durée de prêt doit être impérativement respectée

Le **prêt** peut être autorisé à **domicile** ou seulement en **consultation sur place** (dans les locaux de la BU Lettres et Sciences humaines).

Consultation sur place :

- thèses, mémoires, numéros spéciaux de périodiques
- livres anciens, rares ou en mauvais état
- livres provenant de l'étranger
- tout document, à la demande de la bibliothèque prêteuse

TARIFS (PAR DEMANDE SATISFAITE)

Documents originaux	France	Gratuit pour la demandeuse ou le demandeur (pris en charge par l'université)
	Union Européenne	16 €
	Autres pays	Coût réel des frais postaux
Photocopies d'articles	France	Gratuit pour la demandeuse ou le demandeur (pris en charge par l'université)
	International	8 €

Forfait demandé, payable à réception, incluant :

- participation aux frais de port en recommandé (aller et retour)
- droits et frais de copies
- traitement des dossiers (variables selon les pays)